



## Sommaire

P1 Appel à projets 2020

P2 COVID-19



**Au verso sont précisés les différents moyens de joindre la DDT en ce moment.**



© Laurent Mignaux / Terra

## CONTACTS



vous pouvez contacter  
la DDT / SADR :



02 38 52 46 72



## Appel à projets 2020

### Aides à l'investissement

- Pour l'instant, les dates limite de dépôts des dossiers PCAE sont maintenues au 15 juin.
- Pour l'aide en faveur de la biosécurité des élevages plein air de suidés, la date limite devrait a priori être décalée du 6 avril au 17 avril, avec possibilité de dépôt en ligne du dossier.

→ À suivre sur le site de la DRAAF



[draaf.centre-val-loire.agriculture](http://draaf.centre-val-loire.agriculture)



[www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr)

Direction Départementale des Territoires du Loiret - Service agriculture et développement rural  
131 rue du Faubourg Bannier 45 042 Orléans Cedex - Tél. : 02 38 52 46 85 - Courriel : [ddt-sadr@loiret.gouv.fr](mailto:ddt-sadr@loiret.gouv.fr)



## CONTACTS



vous pouvez contacter  
la DDT



## Pendant le confinement, restons en contact !

■ En raison des mesures de confinement liées au coronavirus, tous les rendez-vous dans et en dehors des locaux de la DDT sont annulés jusqu'à nouvel ordre.

Les agents du service Eau, Environnement et Forêt ne sont plus joignables directement par téléphone. En revanche, le service reste joignable via son secrétariat : 02 38 52 48 62 ou [✉ ddt-seef@loiret.gouv.fr](mailto:ddt-seef@loiret.gouv.fr)

Au service agriculture et développement rural, certains contacts restent joignables avec leurs numéros de téléphone habituels :

- Contrôle des structure : 02 38 52 47 95
- Aides à l'installation : 02 38 52 48 05
- Aides à l'investissement : 02 38 52 46 72
- Calamités agricoles : 02 38 52 46 90
- LEADER : 02 38 52 46 58

→ Telepac, aides découplées, aides couplées, ICHN, paiement JA, assurance récolte, aides animales : pour obtenir de l'assistance, privilégiez autant que possible l'envoi d'un mail à l'adresse :

✉ [ddt-telepac@loiret.gouv.fr](mailto:ddt-telepac@loiret.gouv.fr) en indiquant bien votre n° Pacage.

Sinon, par téléphone : 02 38 52 46 97 ou 02 38 52 48 52 ou 02 38 52 47 16 ou 02 38 52 47 18 (pas le mercredi SVP).

### → DPB

Vous pouvez adresser vos questions sur [✉ ddt-dpu@loiret.gouv.fr](mailto:ddt-dpu@loiret.gouv.fr) ou appeler le 02 38 52 46 95 du lundi au jeudi.

### → Aides MAEC et BIO

Jusqu'au 22 avril, les agents en charge des MAEC-BIO seront très peu disponible pour assurer une assistance téléphonique car ils continuent à instruire les aides non encore payées.

Nous recommandons fortement aux exploitants qui n'ont pas encore reçu le paiement des aides 2019 d'attendre le 22 avril avant d'initier la déclaration PAC.

Pour obtenir de l'assistance, privilégiez autant que possible l'envoi d'un mail à l'adresse : [✉ ddt-rdr-surf@loiret.gouv.fr](mailto:ddt-rdr-surf@loiret.gouv.fr) et, si vraiment nécessaire,

par téléphone : 02 38 52 48 95 du lundi au vendredi  
02 38 52 46 81 lundi, mardi, jeudi, vendredi.

### ■ Modification des données de l'exploitation

Pour vos demandes de N° PACAGE, changement de statut, changement de coordonnées bancaires, d'adresse, etc., merci d'adresser vos mails uniquement à l'adresse : [✉ ddt-exploitants@loiret.gouv.fr](mailto:ddt-exploitants@loiret.gouv.fr) en indiquant dans l'objet du message les données suivantes : N°PACAGE + Nom de l'exploitant/Société + Création et/ou Modification.